

POLITIQUE SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

La protection de la vie privée nécessite que la collecte, l'utilisation, la communication et la conservation de renseignements personnels répondent aux exigences établies dans la **Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada)**.

GROUPE MASKATEL LP se préoccupe de la protection des renseignements personnels que ses clients lui confient et à cette fin, GROUPE MASKATEL LP a adopté une politique relative à la protection de la vie privée dont les principes découlent de cette loi. Le présent document a pour but de vous informer du contenu de sa Politique de protection de la vie privée, ainsi que du soin que nous accordons à la protection de ces éléments privilégiés.

Premier principe – Responsabilité

Groupe Maskatel LP est responsable des renseignements personnels dont elle a la gestion et elle doit désigner une ou des personnes qui devront assurer le suivi de la Loi et intervenir sur toute question relative à la protection des renseignements personnels de ses clients et de ses employés, ainsi qu'au respect des principes énoncés ci-dessous.

Pour tout point concernant la vie privée, les clients de Groupe Maskatel LP pourront joindre :

Directeur, Affaires réglementaires et juridiques
770, boul. Casavant O.
Saint-Hyacinthe QC J2S 7S3
Téléphone sans frais : 1 877 627-5283
Courriel : avislegal@maskatel.qc.ca

Deuxième principe - Détermination des fins de la collecte des renseignements

Les renseignements concernant un individu et permettant de l'identifier constituent des renseignements personnels. Dans le cours de ses activités, Groupe Maskatel LP recueille des renseignements personnels aux seules fins suivantes :

- établir, développer et préserver ses relations d'affaires avec ses clients, ses employés et les autres individus avec lesquels elle traite;
- effectuer la prestation des services ou des produits qu'elle offre, ou encore, recevoir la prestation des services et des produits qu'elle demande, et assurer que toutes les transactions qui s'y rapportent soient supportées et réalisées;
- détecter et évaluer les intérêts, les besoins et les attentes de sa clientèle en vue d'améliorer les services et les produits qu'elle offre ou de proposer de nouveaux produits et services;

- administrer et gérer ses entreprises;
- assurer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité de ses systèmes;
- rencontrer les obligations qui découlent de la loi.

Les renseignements personnels recueillis par Groupe Maskatel LP peuvent inclure, au besoin, des renseignements visant à établir ou à vérifier le crédit de personnes qui utilisent ou souhaitent utiliser un ou plusieurs produits ou services offerts par Groupe Maskatel LP. À cette fin, Groupe Maskatel LP peut obtenir ou partager des renseignements de crédit, sur une base confidentielle, auprès ou avec des organisations d'évaluation du crédit.

Groupe Maskatel LP peut partager des renseignements personnels entre les diverses personnes morales ou entreprises de son groupe afin d'éviter la duplication, favoriser la sécurité, ou accroître l'efficacité ou la qualité des systèmes d'information, ou encore de développer des offres de produits ou services plus intéressantes ou pertinentes pour la clientèle.

Groupe Maskatel LP peut, au besoin, partager des renseignements personnels sur une base confidentielle avec les représentants, concessionnaires, détaillants, sous-traitants ou mandataires qu'elle autorise. Par ailleurs, Groupe Maskatel LP ne fournit ni ne vend des renseignements personnels à des tiers, à des fins commerciales ou de sollicitation.

Troisième principe – Consentement

Groupe Maskatel LP obtient, auprès des individus concernés, le consentement à la collecte, à l'utilisation ou à la communication de renseignements personnels qui les concernent, notamment au moyen de contrats individuels ou collectifs, de formulaires, de trousseaux de bienvenue, de factures, ou de communications imprimées ou électroniques.

Néanmoins, il est possible qu'il soit exigé de Groupe Maskatel LP de recueillir, d'utiliser et de communiquer des renseignements à l'insu de la personne concernée et sans son consentement, pour des raisons d'ordre juridique ou médical ou pour des raisons de sécurité, à des fins de contrôle d'application de toute loi en vigueur, de la détection d'une fraude ou de sa prévention. Il peut également être impossible ou inopportun pour Groupe Maskatel LP de chercher à obtenir le consentement d'un mineur, d'une personne gravement malade ou souffrant d'incapacité mentale.

Quatrième principe - Limitation de la collecte

Groupe Maskatel LP ne peut recueillir que les renseignements personnels nécessaires aux fins déterminées et pour ce faire, elle procède de façon honnête et licite. Les renseignements personnels recueillis proviennent principalement des clients et des employés de Groupe Maskatel LP mais cette dernière peut également recueillir des

renseignements d'autres sources, y compris des agences de crédit, d'employeurs ou de tiers qui prétendent être autorisés à communiquer ces renseignements.

Cinquième principe - Limitation de l'utilisation, de la communication et de la conservation

Groupe Maskatel LP conserve les renseignements personnels seulement pour le temps nécessaire à la réalisation des fins qu'elle a déterminées à l'égard de ceux-ci, à moins que la personne concernée y consente ou que la loi l'exige et efface, détruit ou dépersonnalise les renseignements personnels qui sont devenus inutiles à ces fins.

Sixième principe – Exactitude

Groupe Maskatel LP applique, pour elle-même et dans ses rapports avec les autres organisations ou personnes avec lesquels elle traite, des procédures, pratiques et mesures visant à assurer que les renseignements personnels dont elle dispose sont exacts, complets et maintenus à jour.

Septième principe - Mesures de sécurité

Les renseignements personnels doivent être protégés au moyen de mesures de sécurité correspondant à leur degré de sensibilité. Groupe Maskatel LP applique, pour elle-même et dans ses rapports avec les autres organisations ou personnes avec lesquels elle traite, des procédures, pratiques et mesures visant à assurer que les renseignements personnels dont elle dispose sont adéquatement protégés.

Huitième principe – Transparence

Groupe Maskatel LP fait en sorte que des renseignements précis sur ses politiques et ses pratiques concernant la gestion des renseignements personnels soient facilement accessibles à toute personne. Les personnes qui désirent obtenir de plus amples renseignements sur la présente politique ou sur les pratiques qui en découlent peuvent communiquer avec :

Directeur, Affaires réglementaires et juridiques

770, boul. Casavant O.

Saint-Hyacinthe QC J2S 7S3

Téléphone sans frais : 1 877 627-5283

Courriel : avislegal@maskatel.qc.ca

Neuvième principe - Accès aux renseignements personnels

Groupe Maskatel LP informe toute personne qui en fait la demande de l'existence de renseignements personnels qui la concernent, de l'usage qui en est fait et du fait qu'ils

ont été communiqués à des tiers et lui permet de les consulter. Il est aussi possible de contester l'exactitude et l'intégralité des renseignements et d'y faire apporter les corrections appropriées en communiquant avec la personne suivante :

Directeur, Affaires réglementaires et juridiques
770, boul. Casavant O.
Saint-Hyacinthe QC J2S 7S3
Téléphone sans frais : 1 877 627-5283
Courriel : avislegal@maskatel.qc.ca

Note : Dans certains cas, il peut être impossible à Groupe Maskatel LP de communiquer tous les renseignements personnels qu'elle possède au sujet d'une personne. Les exceptions aux exigences en matière d'accès aux renseignements personnels sont restreintes et précises. Groupe Maskatel LP informera la personne, sur demande, des raisons pour lesquelles elle lui refuse l'accès aux renseignements. Ces raisons peuvent comprendre le coût exorbitant de la fourniture de l'information, le fait que les renseignements personnels contiennent des détails sur d'autres personnes, l'existence de raisons d'ordre juridique, des raisons de sécurité ou des raisons d'ordre commercial exclusives et le fait que les renseignements soient protégés par le secret professionnel ou dans le cours d'une procédure de nature judiciaire.

Dixième principe - Possibilité de porter plainte à l'égard du non-respect des principes

Toute personne est en mesure de formuler une plainte quant au non-respect des principes énoncés ci-dessus en communiquant avec la personne responsable de les faire respecter au sein de l'entreprise Groupe Maskatel LP aux coordonnées suivantes :

Directeur, Affaires réglementaires et juridiques
770, boul. Casavant O.
Saint-Hyacinthe QC J2S 7S3
Téléphone sans frais : 1 877 627-5283
Courriel : avislegal@maskatel.qc.ca

Note : Veuillez prendre note que les principes ci-haut énoncés constituent un résumé des principes contenus dans la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.